

# Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 24 juin 2024 à 10 heures

en salle des Conseils du Centre administratif

Convoqué par courrier en date du mardi 18 juin 2024

## Compte-rendu sommaire

**Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg**

(a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI du point 48 au point 65 inclus)

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Christelle WIEDER (a donné procuration à Benjamin SOULET du point 28 au point 32 inclus), Owusu TUFUOR, Soraya OULDJI, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (arrivée en conseil lors de l'examen du point 1), Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC (a donné procuration à Jean WERLEN à compter du point 48), Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR (a donné procuration à Aurélie KOSMAN à compter du point 53), Etienne GONDREXON (a donné procuration à Marie-Françoise HAMARD du point 27 au point 32 inclus), Marie-Françoise HAMARD, Jonathan HERRY (a donné procuration à Marina LAFAY à compter du point 73), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN à compter du point 65), Aurélie KOSMAN (a donné procuration à Jonathan HERRY jusqu'au point 15 inclus), Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ à compter du point 30), Germain MIGNOT, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Gabrielle ROSNER-BLOCH (arrivée en cours de Conseil, lors de l'examen du point 28), Françoise SCHAEZEL (a donné procuration à Véronique BERTHOLLE à compter du point 65), Elsa SCHALCK (arrivée en conseil lors de l'examen du point 1 ; a donné procuration à Gabrielle ROSNER-BLOCH à compter du point 32), Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN (a donné procuration à Christelle WIEDER à compter du point 77).

**Etaient absent·es et excusé·es :**

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Hervé POLESI (a donné procuration à Carole ZIELINSKI), Nadia ZOURGUI (a donné procuration à Lucette TISSERAND).

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Guillaume LIBSIG), Céline GEISSMANN (a donné procuration à Catherine TRAUTMANN), Alain JUND (a donné procuration à Marc HOFFSESS), Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT), Pascal MANGIN (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Dominique MASTELLI (a donné procuration à Caroline BARRIERE), Isabelle MEYER (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER), Antoine NEUMANN (a donné procuration à Pierre OZENNE), Serge OEHLER, Carmen PAOLONE (a donné procuration à Sophie PARISOT).

**Secrétaire de séance : M Jonathan HERRY**

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Jonathan HERRY, le quorum est atteint.

Service des assemblées  
Secrétariat général

*Les points 11, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 26, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75 et 76 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour*

*Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 21, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 36, 48, 53, 65, 73.*

*Deux motions et dix questions orales ont été rajoutées à l'ordre du jour. Ces textes additionnels ont été examinés après les points inscrits initialement à l'ordre du jour.*

*La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN sauf pour les points ci-dessous :*

- *Mme la Maire a quitté l'hémicycle en cédant la présidence de la séance à Mme Françoise SCHAETZEL lors du vote des points 3 et 9 de l'ordre du jour, respectivement « Approbation du compte administratif de la Ville de Strasbourg pour l'exercice 2023 » et « Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2023 ».*
- *Mme la Maire a également cédé la présidence de la séance à M. Syamak AGHA BABAEI lors des points suivants : 27, 48, 53 et 65.*

*Deux suspensions de séance ont eu lieu : de 10h38 à 10h40 et de 12h25 à 12h26.*

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 24 juin 2024, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 27 juin 2024 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Étoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité ([www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu))

..

**1 Approbation du compte de gestion 2023 de la Ville de Strasbourg.**

Le Conseil

vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> novembre 2023  
 vu les comptes rendus par M Michel YZIQUEL, comptable public par intérim, de ses recettes et dépenses du 2 novembre au 31 décembre 2023  
 vu les budgets primitif et supplémentaire  
 ainsi que la décision modificative de l'exercice 2023  
 sur proposition de la Commission plénière  
 après en avoir délibéré

approuve

les opérations effectuées pendant la gestion 2023 et se présentant comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL****Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats émis : 453 461 278,81 €	Titres émis : 478 315 063,52 €
	<b>Résultat de l'exercice : 24 853 784,71 €</b>
	<b>Résultat cumulé : 31 961 843 €</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats émis : 165 771 977,88 €	Titres émis : 147 413 796,22 €
	<b>Résultat de l'exercice : -18 358 181,66 €</b>
	<b>Résultat cumulé : -32 262 908,78 €</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE****Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Mandats émis :	1 087 270,37 €	Titres émis :	1 214 332,06 €
		<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>127 061,69 €</b>
		<b>Résultat cumulé :</b>	<b>282 483,51 €</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Mandats émis :	5 043 €	Titres émis :	14 550,06 €
		<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>9 507,06 €</b>
		<b>Résultat cumulé :</b>	<b>86 151,75 €</b>

informe

que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/yqT8zqss.UqqqqzsJ>

**Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 9 voix – Abstention : 5 voix**  
(détails en annexe)

**2 Désignation du·de la conseiller·ère municipal·e chargé·e de présider au vote du compte administratif 2023 de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

désigne

Mme Françoise SCHAETZEL pour présider au vote du compte administratif 2023 de la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité**

**3 Approbation du compte administratif de la Ville de Strasbourg pour l'exercice 2023.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2023 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération.

informe

que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/JkZq33\\_p.8llllLOW](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/JkZq33_p.8llllLOW)

*Mme le Maire se déporte du débat et du vote de ce point ; de plus elle quitte la salle pendant le vote.*

<p><b>Adopté. Pour : 43 voix – Contre : 14 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

**4 Affectation du résultat 2023 de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la ville de Strasbourg, soit 34 961 843 € à la couverture partielle du besoin de financement de la section d'investissement et au report des restes à réaliser.

<p><b>Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 14 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

**5 Budget supplémentaire 2024 de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la ville de

Strasbourg tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

## **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

#### **Chapitre Libellé chapitre**

011	Charges à caractère général	2 971 751,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement (dépenses)	-1 100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-495 700,00 €
67	Charges spécifiques	650 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	539 948,65 €
		<b>2 600 000,00 €</b>

### **Recettes**

#### **Chapitre Libellé chapitre**

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	416 000,00 €
731	Fiscalité locale	1 016 377,00 €
74	Dotations et participations	630 461,00 €
75	Autres produits de gestion courante	322 662,71 €
76	Produits financiers	96 000,00 €
77	Produits spécifiques	39 404,28 €
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	79 095,01 €
		<b>2 600 000,00 €</b>

## **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

CREDITS DE PAIEMENT

**Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 262 908,78 €
13	Subventions d'investissement	14 586,16 €
20	Immobilisations incorporelles	-118 299,65 €
204	Subventions d'équipements versées	444 049,53 €
21	Immobilisations corporelles	1 552 992,28 €
23	Immobilisations en cours	4 741 689,67 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	935 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 422,00 €
		<b>39 834 348,77 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-1 100 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-200 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 999 843,00 €
13	Subventions d'investissement	932 224,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 065 346,12 €
23	Immobilisations en cours	2 586,25 €
		<b>43 700 000,00 €</b>

- b) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de l'école européenne tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

**I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

011	Charges à caractère général	220 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	848,25 €
67	Charges spécifiques	2 151,75 €
		<b>283 000,00 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

002	Résultat de fonctionnement reporté	282 483,51 €
77	Produits spécifiques	516,49 €
		<b>283 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

21	Immobilisations corporelles	64 996,55 €
		<b>64 996,55 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 151,75 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	848,25 €
		<b>87 000,00 €</b>

c) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes :

<b>Libellé de la provision</b>	<b>Nature</b>	<b>Augmentation de provision</b>	<b>Reprise de provision</b>	<b>Motif</b>
Fondation Apffel	7815		8 890,67	Reprises de résultat N-1 et Ajustement annuel
Fondation Henri-Louis	6815	27 312,56		
Fondation Lippmann	6815	82 475,67		
Fondation Spach	6815	369 309,46		
Fondation Trubner	7815		23 489,17	

Autres fondations	6815	2 720,96		
Fondation Strauss Durckheim	7815		374,21	
Fondation Blanck	7815		565,96	
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	6815	114 000,00		Contentieux 2300995
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	6815	60 000,00		Contentieux 23NC01896
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	7815		75 000,00	Contentieux CTX2019-122
<b>TOTAL</b>		<b>655 818,65</b>	<b>108 320,01</b>	

d) informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :  
<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/YqT3zhq0.G5555LOb>

**Adopté. Pour : 44 voix – Contre : 14 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

**6 Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite à l'adoption du budget supplémentaire 2024.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

les modifications d'autorisations de programme suivantes :

- en dépenses 1 452 217 500,61 €,
- en recettes 181 157 458,68 €.

**Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 14 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

**7 Approbation du compte de gestion 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil

vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> novembre 2023  
 vu les comptes rendus par M. Michel YZIQUEL, comptable public par intérim, de ses recettes et dépenses du 2 novembre au 31 décembre 2023  
 vu les budgets primitif et supplémentaire,  
 ainsi que la décision modificative de l'exercice 2023  
 sur proposition de la Commission plénière  
 après en avoir délibéré

approuve,

les opérations effectuées pendant la gestion 2023 et se présentant comme suit :

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Mandats émis :	3 606 598,58 €	Titres émis :	3 494 886,47 €
		<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>-111 712,11 €</b>
		<b>Résultat cumulé :</b>	<b>889 565,6 €</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Mandats émis :	317 776,36 €	Titres émis :	789 229,77 €
		<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>471 453,41 €</b>
		<b>Résultat cumulé :</b>	<b>3 554 727,58 €</b>

informe

que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/HI5OLgL\\_.tllllL0N](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/HI5OLgL_.tllllL0N)

**Adopté. Pour : 53 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix**  
 (détails en annexe)

**8 Désignation du de la membre du Conseil d'administration de la fondation de l'Œuvre Notre-Dame chargée de présider au vote du compte administratif de la fondation.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

désigne

Mme Françoise SCHAETZEL pour présider au vote du compte administratif 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.

**Adopté à l'unanimité**

**9 Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2023.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg pour l'exercice 2023 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération.

informe

que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/VkZq366H.Vk44k3\\_p](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/VkZq366H.Vk44k3_p)

*Mme le Maire se déporte du débat et du vote de ce point ; de plus elle quitte la salle pendant le vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**10 Budget supplémentaire 2024 de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

a. arrête par chapitre le budget supplémentaire 2024 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes

suivantes :

## **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	196 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	31 000,00 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €
		<b>260 000,00 €</b>

### **Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	889 565,60 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	240,62 €
74	Dotations et participations	-690 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	193,78 €
76	Produits financiers	60 000,00 €
		<b>260 000,00 €</b>

## **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 1. CREDITS DE PAIEMENT

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	240,62 €
13	Subventions d'investissement	4 030,28 €
21	Immobilisations corporelles	230 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 050 000,00 €
		<b>2 284 270,90 €</b>

### **Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	3 554 727,58 €

	reporté	
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-1 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 375,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-242 103,09 €
		<b>2 350 000,00 €</b>

## 2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

EN DEPENSES	<b>12 186 169,56</b>
EN RECETTES	<b>500 402,68</b>

b. autorise l'augmentation d'une autorisation de programme :  
2023-AP0242 pour 700 000 € destinés à l'acquisition et à la réhabilitation du Bâtiment Site de la Meinau

c. informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :  
[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/6kZb3M3l.zkkkk3\\_b](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/6kZb3M3l.zkkkk3_b)

**Adopté à l'unanimité**

### 11 **Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2023.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la répartition des charges de personnel à 58,66 % pour le groupe Ville (ville de Strasbourg, Caisse des écoles, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin, Orchestre philharmonique) et à 41,34 % pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2023, dont le détail est expliqué dans le rapport joint en annexe,

donne

- mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville / Eurométropole pour l'exercice 2024,

- mandat à la Commission mixte paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

*Mme Jamila MAYIMA précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

### **12 Strasbourg Koenigshoffen - Acquisition d'un bâtiment en vue de l'installation de la Maison des projets et de la T'Rêve.**

Le Conseil  
vu l'avis des Domaines n°2023-67482-27234 du 23 juin 2023  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'acquisition par la ville de Strasbourg auprès du Centre culturel turc de Strasbourg de la parcelle située 91 route des romains à Strasbourg et cadastrée comme suit :

STRASBOURG Section MT n°149/0001, lieudit 91 route des romains, de 17,01 ares,  
Moyennant le prix de vente de UN MILLION TROIS CENT DIX MILLE EUROS  
(1 310 000 €), taxes et frais éventuels en sus à la charge de l'acquéreur,

décide

l'imputation de la dépense liée à l'acquisition sur la ligne budgétaire fonction 581,  
nature 21321, programme 1431, service AD03, Enveloppe 2023/AP0275

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

### **13 ZAC Deux Rives : - Aménagement provisoire de la T'Rêve au sein de la cave à vins - Accord de la ville de Strasbourg sur l'évolution du programme des équipements publics relevant de sa compétence et avis préalable sur le projet d'avenant n°6 de la concession d'aménagement.**

Le Conseil  
vu le traité de concession d'aménagement signé le 12 janvier 2015 et ses avenants  
vu les articles R 311-7 et R 311-8 du Code de l'urbanisme  
vu l'article L 5 211-57 du Code général des collectivités territoriales

vu le projet d'avenant n°6 à la concession d'aménagement et ses annexes, notamment le rapport de présentation, le programme des équipements publics, et le bilan d'aménagement et vu la modification n°4 du dossier de réalisation de la ZAC des Deux Rives et la modification n°4 du PEP  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le principe de réalisation de l'équipement social dit la « T'Rêve » de la compétence de la ville de Strasbourg sous maîtrise d'ouvrage de la SPL Deux-Rives,

habilite

la « SPL Deux-Rives », en sa qualité de concessionnaire de la ZAC et de maître d'ouvrage au titre du programme des équipements publics complémentaires précités à engager les études nécessaires et préalables au dépôt de la demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement de l'équipement à vocation sociale dit la « T'Rêve » sous sa maîtrise d'ouvrage, ainsi que les travaux et toutes actions nécessaires à la réalisation de ce programme et de sa remise à la collectivité,

émet un avis préalable favorable

conformément à l'article L 5 211-57 du Code général des collectivités territoriales sur le projet d'avenant n°6 à la concession d'aménagement et sur ses annexes, en particulier sur le nouveau PEP intégrant des équipements publics complémentaires relevant de la compétence de la ville de Strasbourg et sur les éléments financiers du projet : bilan actualisé prévisionnel, plan de trésorerie et plan de financement prévisionnels de l'opération d'aménagement.

<p><b>Adopté. Pour : 50 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix</b> (détails en annexe)</p>
--

#### **14 Actualisation annuelle des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure: délibération cadre.**

Le Conseil

vu l'article L454-47 du Code des impositions sur les biens et services qui dispose que la commune doit fixer par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant celle de l'imposition, les tarifs de l'année suivante,

vu l'article L454-41 du Code des impositions sur les biens et services, la taxe locale sur la publicité extérieure s'applique à l'ensemble des dispositifs publicitaires fixes définis à

l'article L581-3 du Code de l'environnement (publicité, enseignes et pré enseignes),

vu l'article L454-58 du Code des impositions sur les biens et services qui dispose que les tarifs appliqués peuvent être relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac, soit 4,8 % (IPC N-2), et ce dans une limite d'une augmentation de 5 € par mètre carré de support (article L454-59 du

Code des impositions sur les biens et services),

sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

approuve

- conformément à l'article L454-56 du Code des impositions sur les biens et services les enseignes apposées sur un immeuble ou scellées au sol dont la somme de la superficie est inférieure à 7 m<sup>2</sup> sont exonérées de plein de droit,
- conformément à l'article L454-56 du Code des impositions sur les biens et services la ville de Strasbourg maintient l'exonération des dispositifs d'enseignes non scellés au sol dont la somme de la superficie est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>,
- conformément à l'article L454-56 du Code des impositions sur les biens et services la ville de Strasbourg maintient la réfaction de 50 % pour les dispositifs d'enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>,
- conformément aux articles L454-58 à L454-66 du Code des impositions sur les biens et services, les tarifs de la taxe locale pour la publicité extérieure applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (par m<sup>2</sup> et par an) :
  - les dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 37,00 €,
  - les dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques > 50 m<sup>2</sup> : 74,00 €,
  - les dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 109,90 €,
  - les dispositifs publicitaires et préenseignes numériques > 50 m<sup>2</sup> : 209,80 €,
  - les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> : exonération de plein droit,
  - les enseignes non scellées au sol de 7 à 12 m<sup>2</sup> : exonération
  - les enseignes de 7 à 12 m<sup>2</sup> scellées au sol : 24,10 €,
  - les enseignes de 12 à 20 m<sup>2</sup> : réfaction de 50 % : 24,10 €,
  - les enseignes de 20 à 50 m<sup>2</sup> : 49,60 €,
  - les enseignes de plus de 50 m<sup>2</sup> : 98,80 €.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **15 Transactions amiables de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil

- vu l'avis des domaines n 2023-67482-95269 en date du 2 février 2024
- vu l'avis de la Division du Domaine n 2023-67482-65271 en date du 18 septembre 2023,
  - vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5217-1 à L. 5217-5,
  - vu le décret du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Eurométropole de Strasbourg »,
- vu la délibération cadre du Conseil municipal de Strasbourg du 19 février 2018 relative aux transferts d'équipements entre la Ville et l'Eurométropole
- vu la délibération cadre du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 23 mars 2018 relative aux transferts d'équipements entre la Ville et l'Eurométropole,
  - vu l'avis des domaines n 2024-67482-11550 en date du 11 mars 2024
  - sur proposition de la Commission plénière
  - après en avoir délibéré

approuve

## **I. Acquisitions**

### **A. À Strasbourg : acquisition d'un immeuble situé à l'angle de la rue de Saales et du boulevard de Lyon**

L'acquisition par la ville de Strasbourg de la parcelle cadastrée section 46 n°178 de 11,11 ares sur laquelle est édifiée un immeuble occupé par l'Association Sportive et de Loisirs de la Gendarmerie Nationale d'Alsace moyennant la somme de 50 000 €, hors frais et taxes éventuellement dus en sus.

### **B. Strasbourg-Elsau : transfert d'un équipement par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg**

Les dispositions relatives à la formalisation du transfert à titre gratuit de l'Eurométropole à la ville de Strasbourg de l'équipement suivant, à mettre en œuvre en application des délibérations cadres du Conseil municipal de Strasbourg du 19 février 2018 et du Conseil de l'Eurométropole du 23 mars 2018.

#### Centre socio-culturel de l'Elsau

La mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg des parcelles suivantes, y compris des bâtiments qui y sont implantés :

#### A Strasbourg-Elsau :

Section NP n° 487/15 de 1,44 are, lieu-dit : rue Mathias Grünewald, sol,  
Section NP n° 488/15 de 21,81 ares, lieu-dit : rue Mathias Grünewald, sol,  
Section NP n° 489/15 de 21,40 ares, lieu-dit : Elsau, sol,  
Section NP n° 492/15 de 6,36 ares, lieu-dit : rue Mathias Grünewald, sol,  
Section NP n° 495/15 de 0,47 are, lieu-dit : Elsau, sol,  
Section NP n° 496/15 de 7,63 ares, lieu-dit : rue Mathias Grünewald, sol,  
Section NP n° 497/15 de 0,45 are, lieu-dit : Elsau, sol,  
Section NP n° 499/15 de 22,76 ares, lieu-dit : rue Martin Schongauer, sol,  
Section NP n° 504/15 de 0,20 are, lieu-dit : rue Martin Schongauer, sol,  
Section NP n° 558/15 de 1,15 are, lieu-dit : 21 rue Martin Schongauer, sol.

### **C. Strasbourg Meinau : acquisition par la ville de Strasbourg, sous réserve de l'approbation de la vente du bien par le Conseil de l'Eurométropole, de l'immeuble situé au n°3 rue de l'Ardèche, cadastré :**

Commune de STRASBOURG

Section ET n°388/1, lieudit rue de la Plaine des Bouchers, d'une contenance de 28,47 ares

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg moyennant le prix d'acquisition total de 1 300 000 €, augmenté des taxes et droits éventuels en sus et des frais de notaire engagés pour l'acquisition à la charge de l'acquéreur.

## **II. Cessions**

- la cession des emprises sises 25 rue Saint-Ignace propriété de la ville de Strasbourg suivantes

- la cession de la parcelle cadastrée section KT n°1025/59 de 0,59 are aux époux MUNDSCHAU Michel, moyennant le prix de 15.000 € l'are, soit un prix de vente de huit mille huit cents euros (8.800,00 €) pour la parcelle concernée,
- la cession de la parcelle cadastrée section KT n°1024/59 de 0,32 are à la société SAS SB Immobilier dont le siège social se situe à Hangenbieten (ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer avec l'accord exprès de la ville de Strasbourg), moyennant le prix de 15 000,00 € l'are, soit un prix de vente de quatre mille huit cents euros (4 800,00 €) pour la parcelle concernée.

décide

- l'imputation de la dépense de 50 000 € sur la ligne budgétaire Fonction 518 – Nature 21321 – Programme 1431 – Service AD03 – Enveloppe 2023/AP0275,
- l'imputation de la recette de 8 800 € sur la ligne budgétaire Fonction 820 – Nature 775 – Service AD03B,
- l'imputation de la recette de 4 800 € sur la ligne budgétaire Fonction 820 – Nature 775 – Service AD03B,
- l'imputation de la dépense de 1 300 000 € correspondant au prix d'acquisition du bien immobilier, en sus les taxes et droits éventuels et les frais de notaire engagés au moment de l'acquisition par l'acquéreur sur la ligne budgétaire Fonction 518 – Nature 21321 – Programme 1430 – Service AD03 – Enveloppe 2023/AP0275,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes de vente ainsi que de tous documents concourant à la bonne exécution des présentes.

**Adopté à l'unanimité**

**16 Strasbourg-quartier des XV - Déclassement du domaine public d'un immeuble sise 3 avenue d'Alsace.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

constate

la désaffectation de la parcelle cadastrée section 90, numéro 42, d'une surface de 5,57 ares, sise 3 avenue d'Alsace à Strasbourg

approuve

- le déclassement de la parcelle précitée du domaine public municipal,
- le classement de la parcelle précitée dans le domaine privé municipal,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à la bonne

exécution de la présente délibération.

*Mme Caroline BARRIERE précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**17 Strasbourg-centre-ville - Déclassement du domaine public d'un immeuble sis 9 quai Finkwiller.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

constate

la désaffectation de la parcelle cadastrée section 9, numéro 17, d'une surface de 8,94 ares, sise 9 quai Finkwiller à Strasbourg

approuve

- le déclassement de la parcelle précitée du domaine public municipal,
- le classement de la parcelle précitée dans le domaine privé municipal,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

*Mme Caroline BARRIERE précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**18 Réseau national d'acteurs engagés de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP) : adhésion de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'adhésion de la ville de Strasbourg au réseau des acteurs engagés de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP),

décide

le versement de la cotisation pour l'année 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**19 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commande pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service : signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Espaces publics et naturels :

<b>Groupements de commandes sous coordination Eurométropole de Strasbourg</b>		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Prestations d'abattage et démontage d'arbres		
Lot 1 Quartiers Nord et Communes Nord	25 000 €	500 000 €
Lot 2 Quartiers Sud et Communes Sud	25 000 €	500 000 €
Lot 3 Autres services	12 500 €	500 000 €
Investigations complémentaires de repérage de réseaux souterrains	15 000 €	90 000 €
Prestations de services pour les échanges et la gestion des DT-DICT et ATU via Internet	10 000 €	40 000 €
Auscultation et diagnostics des voiries et sites urbains, interurbains ou naturels sur le territoire de l'EMS	Sans	50 000 €
Maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art	1 500 €	300 000 €
Inspections subaquatiques de mise aux normes des ouvrages d'art	5 000 €	250 000 €
Entretien et réparation des ouvrages d'art sur	5 000 €	1 000 000 €

le réseau urbain et périurbain		
Confection, fourniture et pose de différents types de garde-corps pour les ouvrages d'art		
Lot 1 Garde-corps type S8 et similaire	1 000 €	25 000 €
Lot 2 Garde-corps type ponts et quais et assimilés	1 000 €	250 000 €
Lot 3 Garde-corps type chêne à ossatures métalliques	1 000 €	200 000 €
Lot 4 Fourniture et pose de remplissage de garde-corps	1 000 €	25 000 €
Travaux de mise en peinture de garde-corps et de tous les éléments structurels d'OA-travaux de revêtement antidérapant	2 500 €	200 000 €
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de projets tactiques dans le cadre de l'entretien de chaussée et de projets spécifiques	Sans	30 000 €

<b>Groupement de commandes sous coordination Ville de Strasbourg</b>		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Fourniture de luminaires d'ambiance et de supports d'éclairage public		
Lot 7 luminaires d'ambiance technique	Sans	500 000 €
Lot 8 luminaires d'ambiancmodulables à haute valeur environnementale	Sans	500 000 €
Lot 9 luminaires tunnel	Sans	100 000 €
Lot 10 mâts d'éclairage public économiques	Sans	1 000 000 €

décide

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,
- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour les marchés de :
  - prestations d'abattage et de démontage d'arbres sur le territoire de l'EMS et de la ville de Strasbourg,
  - investigations complémentaires de repérage de réseaux souterrains,
  - prestations de services pour les échanges et la gestion des DT-DICT et ATU via Internet,
  - auscultation et diagnostics des voiries et sites urbains, interurbains ou naturels sur le territoire de l'EMS,
  - maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art,
  - inspections subaquatiques de mise aux normes des ouvrages d'art,

- entretien et réparation des ouvrages d'art sur le réseau urbain et périurbain,
- confection, fourniture et pose de différents types de garde-corps pour les ouvrages d'art,
- travaux de mise en peinture de garde-corps et de tous les éléments structurels d'OA – travaux de revêtement antidérapant,
- maîtrise d'œuvre pour la réalisation de projets tactiques dans le cadre de l'entretien de chaussée et de projets spécifiques,
- fourniture de luminaires d'ambiance et de supports d'éclairage public,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**20 Projets sur l'espace public - Ajustement du programme 2024 : paysage/espaces verts, éclairage public, jardins familiaux, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2024 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg, tels que figurant sur les listes ci-annexées :
  - annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,
  - annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 3,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents,
- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi

- que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets,
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113.8 du Code de la commande publique (annexe 3),

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2024 et suivants de la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

- 21 Projets sur l'espace public - Ajustement du programme 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).  
- Avis du Conseil municipal (art L.5211-57 du CGCT).**

Le Conseil  
vu l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable à l'ajustement du programme de l'Eurométropole de Strasbourg 2024 des projets sur l'espace public, (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la ville de Strasbourg tel que figurant dans les annexes ci-jointes.

**Adopté à l'unanimité**

## **22 Jardins familiaux : contrat de location de parcelles sis sentier Kempf.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- le contrat de location d'un terrain non-bâti, sis sentier Kempf, avec un loyer annuel égal à 90 % des loyers demandés aux locataires du lotissement,
- la rétroactivité de ce contrat, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

décide

l'inscription des dépenses afférentes au budget de la ville de Strasbourg sur l'imputation 511-6132-EN03C,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer le contrat de location et l'ensemble des documents.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **23 Ouverture du jardin botanique au public : attribution d'une subvention pour l'Université de Strasbourg - Protection des arbres.**

Le Conseil,  
considérant la convention de partenariat relative à la préservation et à l'ouverture au public du jardin botanique du 9 décembre 2014  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré,

approuve

l'affectation d'une subvention de 67 133 € à l'Université de Strasbourg, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 – Programme 8044 EN03D.

*M. Nicolas MATT précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**24 Protection et préservation du patrimoine arboré de la ville de Strasbourg : adoption du barème national de l'arbre et d'un cahier de prescriptions relatives à la protection des arbres.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

reconnait

- que l'arbre en ville est d'intérêt général, qu'il tient un rôle majeur et rend de précieux services écosystémiques pour la population,
- que le patrimoine arboré est un patrimoine vivant dont il est nécessaire de garantir le maintien en bon état sanitaire sur le temps long pour que ses bénéfices profitent aux générations futures,
- que le contexte urbain est source de difficultés pour le développement de l'arbre, justifiant une attention particulière et une protection tout au long de son cycle de vie.

adopte

- le barème d'évaluation des arbres, constitué du Barème de l'arbre VIE (Valeur Intégrale Évaluée d'un arbre) et BED (Barème d'Évaluation des Dégâts causés à un arbre) créé en 2020 par l'association COPALME, le CAUE 77 et Plante & Cité, qui permet de calculer leur valeur financière et d'évaluer le montant du dommage en cas de dégradation,
- le cahier de prescriptions relatif à la protection des arbres figurant en annexe 1 de la présente délibération.

approuve

la référence au cahier de protection au sein des documents contractuels et de la commande publique / des contrats liant la ville de Strasbourg et autorisations d'occupation du domaine public,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à accomplir tout acte ou signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**25 Création d'un parc animalier pédagogique à l'emplacement de l'ancien zoo de l'Orangerie.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- la désignation du groupement inter-associatif de protection et d'éducation à la nature et à l'environnement porté par l'association SINE, en tant que représentant des membres de son réseau (dont le GEPMA et Alsace Nature), de la LPO et d'Ethosph'R comme lauréat de l'appel à projet pour la transformation de l'ancien zoo de l'Orangerie en un parc animalier pédagogique,
- la convention pluriannuelle d'objectifs avec ce même groupement pour la période 2024-2028 (annexe 1),
- l'affectation d'une subvention de 150 000 € au groupement inter-associatif porté par SINE, la LPO et Ethosph'R, montant à imputer sur la ligne budgétaire 511 6574 – Programme 8046 EN03D (annexe 2)

approuve

la désignation de la Fondation « Alternative Bärenpark GmbH » comme lauréate de l'appel à projet pour la mise en œuvre d'animations sur la découverte de la faune sauvage (ours, loups et lynx), sa protection et sa réintroduction,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer :

- les conventions entre la ville de Strasbourg et le groupement inter-associatif porté par SINE, la LPO et Ethosph'R,
- tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération,

décide

la mise à disposition gratuite des locaux après réalisation des travaux d'adaptation, à commencer en 2024 par la mise à disposition de la salle pédagogique de la mini-ferme

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**26 Transfert de la maîtrise d'ouvrage entre les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen, relative aux travaux d'accompagnement de l'opération de réaménagement des rues des Alpes et Fénelon.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L 2422-12 du Code de la commande publique relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'accompagnement de l'opération de réaménagement des rues des Alpes et Fénelon, entre les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen.

fixe

le recouvrement des partenaires dans les conditions fixées dans la convention avec la ville d'Oberhausbergen,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre les villes de Strasbourg et d'Oberhausbergen, relative aux travaux d'accompagnement de l'opération de réaménagement des rues des Alpes et Fénelon.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**27 Mieux agir contre l'habitat indigne à Strasbourg : adoption d'une stratégie municipale et signature de la convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne du Bas-Rhin.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- la convention de partenariat du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne du Bas-Rhin, jointe en annexe,
- la stratégie municipale, précédemment exposée, visant à mieux agir contre l'habitat indigne,

autorise

- la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention de partenariat du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne du Bas-Rhin,
- la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout document lié à la stratégie municipale

visant à mieux agir dans la lutte contre l'habitat indigne et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**28 Création de deux sociétés publiques locales (SPL) dans le domaine du stationnement et des mobilités.**

Le Conseil

vu l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés publiques locales (SPL)  
vu les articles L. 5217-1 à L. 5217-19 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux métropoles  
vu les articles L. 224-1 à L. 224-3 du Code de commerce relatifs aux dispositions générales applicables aux sociétés par actions  
vu les articles L. 225-2 à L. 225-16-1 relatifs à la constitution des sociétés anonymes  
vu la délibération n°V-2020-255 du 31 août 2020, donnant autorisation aux représentants·es de la ville de Strasbourg au sein de diverses entreprises publiques locales à se porter candidat·es aux fonctions de Président·e ou Vice-président·e et à percevoir une rémunération  
vu le projet de statuts de la SPL « stationnement en voirie » annexé  
vu le projet de statuts de la SPL « parkings et mobilités » annexé  
vu l'avis de la Commission thématique  
vu l'avis du Comité social technique du 11 juin 2024  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- la création de la Société publique locale « Stationnement sur voirie » et les statuts y afférents,
- la création de la Société publique locale « Parkings et mobilités » et les statuts y afférents,

décide

- la participation de la ville de Strasbourg au capital de la SPL « Stationnement sur voirie » à hauteur de 855 000 €, représentant 95 % du capital dont la moitié libérable à la constitution de la SPL,

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de la ligne budgétaire suivante :  
fonction : 01, nature : 261, programme : 9071 pour un montant de 855 000 €,

- la participation de la ville de Strasbourg au capital de la SPL « parkings et mobilités » à hauteur de 45 000 €, représentant 5 % du capital dont la moitié libérable à la constitution de la SPL,

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de la ligne budgétaire suivante :  
fonction : 01, nature : 261, programme : 9072 pour un montant de 45 000 €,

désigne

pour la SPL « stationnement sur voirie » :

- M. Antoine NEUMANN,
- M. Guillaume LIBSIG,
- Mme Carmen PAOLONE,
- Mme Marina LAFAY,
- Mme Floriane VARIERAS,
- Mme Caroline BARRIERE,

en tant que représentant·es de la ville de Strasbourg au Conseil d'administration de la SPL « Stationnement sur voirie »,

- M. Antoine NEUMANN,

en tant que représentant·e de la ville de Strasbourg à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL,

désigne

pour la SPL « parkings et mobilités » :

- M. Antoine NEUMANN

en tant que représentant·e de la ville de Strasbourg au Conseil d'administration de la SPL « Parkings et mobilités »,

- M. Antoine NEUMANN

en tant que représentant·e de la ville de Strasbourg à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL,

autorise

- les représentant·es ainsi désigné·es à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de ces sociétés,
- la Maire ou sa·son représentant·e à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Adopté. Pour : 43 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 9 voix</b> (détails en annexe)
--

## **29 Contrat de concession relatif au stationnement payant sur voirie avec la SPL Stationnement sur voirie.**

Le Conseil

vu les articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

vu le livre deux de la troisième partie du Code de la commande publique relatif aux « autres contrats de concession », et notamment les articles L 3221-1 et L 3211- 1 à 5 du Code de la commande publique.

vu l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales et l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 10 juin 2024,  
vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué,  
sur proposition de la Commission plénière,  
après en avoir délibéré

approuve

- le principe du recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie pour une durée de 15 ans,
- les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport figurant en annexe,
- le lancement d'une procédure d'attribution directe en quasi régie du contrat de concession, à la Société publique locale à constituer « SPL Stationnement sur voirie »,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

<p><b>Adopté. Pour : 44 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 9 voix</b> (détails en annexe)</p>
--

**30 Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes.**

Le Conseil  
vu l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

de pérenniser le dispositif des places « violettes » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, selon les modalités suivantes :

- le maintien des places déjà déployées,
- l'ajustement de la grille tarifaire pour permettre une meilleure lisibilité pour les usager·ères, correspondant aux pas tarifaires suivants
  - jusqu'à 30 mn de stationnement pour 50 cents,
  - jusqu'à 1 heure de stationnement pour 1 € cumulé,
  - jusqu'à 1 heure 30 de stationnement pour 2 € cumulés,Au-delà de 1 heure 30, c'est le forfait de post-stationnement qui s'applique, soit 35 €,
- le déploiement possible de places à tarification « violette » jusqu'à 10 % des places de stationnement payantes existantes, dans des secteurs à proximité de points d'intérêts, de générateurs de flux, de commerces ou d'activités,
- la création d'un forfait spécifique pour les garagistes et affilié·es au tarif de 3 € par jour et par véhicule traité, dans la limite de 10 véhicules par jour,

charge

la Maire ou son·sa représentant·e de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie, et en particulier concernant la délimitation précise des emplacements faisant l'objet de la tarification « violette » dans la limite de 10 % des places de stationnement payantes existantes dans les conditions précitées,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

***Amendement n°1 au projet de délibération déposé par M. Pierre JAKUBOWICZ :***

<p><b>Rejeté. Pour : 11 voix – Contre : 38 voix – Abstention : 5 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

***Amendement n°2 au projet de délibération déposé par M. Pierre JAKUBOWICZ :***

<p><b>Rejeté. Pour : 11 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

***Amendement n°3 au projet de délibération déposé par M. Pierre JAKUBOWICZ :***

<p><b>Rejeté. Pour : 10 voix – Contre : 39 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

***Amendement n°4 au projet de délibération déposé par M. Pierre JAKUBOWICZ :***

<p><b>Rejeté. Pour : 16 voix – Contre : 39 voix – Abstention : 0 voix</b> (détails en annexe)</p>
---

***Délibération :***

<p><b>Adopté. Pour : 40 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 11 voix</b> (détails en annexe)</p>
--

**31 Travaux de dépollution et de déconstruction d'immeubles situés sur le territoire de la ville de Strasbourg et propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable sur les travaux de dépollution-déconstruction, conformément aux programmes ci-avant exposés, réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg concernant les structures sises :

- 38 route des Romains à Strasbourg,
- Place Erasme à Strasbourg,
- rue Kamm à Strasbourg,
- dans l'emprise du cimetière St-Gall,

approuve

- l'opération de dépollution et déconstruction d'un cabanon situé allée Alice Gillig à Strasbourg,
- l'opération de dépollution et déconstruction de garages situés rue des Jardiniers à Strasbourg,
- l'opération de déconstruction d'un mur situé dans l'emprise du cimetière nord à Strasbourg dans le cadre des travaux d'extension de ce dernier,
- l'opération de dépollution et déconstruction de deux bâtiments de stockages dans le cadre de l'aménagement du Parc des Romains,

décide

- d'imputer les dépenses d'investissement pour les travaux de dépollution et déconstruction du cabanon situé Alice Gillig, des garages situés rue des Jardiniers et du mur situé dans l'emprise du cimetière nord sur le programme 941, nature 2128, fonction 020, CRB : CP 71,
- d'imputer les dépenses d'investissement pour les travaux de dépollution et déconstruction de deux bâtiments de stockages dans le cadre de l'aménagement du Parc des Romains sur le programme 909, nature 2312, fonction 518, CRB : CP 71,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à solliciter auprès des autorités compétentes le permis de démolir et toutes autres autorisations nécessaires,
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous documents en résultant.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

### **32 Extension de l'école européenne de Strasbourg - Désignation des membres de jury de maîtrise d'œuvre.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'opération d'extension de l'école européenne pour un montant de 42 000 000 € TTC

conformément au programme ci-avant exposé,

décide

d'imputer les dépenses d'investissement de 42 000 000 € TTC des travaux d'extension de l'école européenne à Strasbourg sur la ligne budgétaire du programme 1356 enveloppe 2023/AP0256,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire,
- à lancer toutes les procédures administratives nécessaires,
- à solliciter auprès de l'État, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, et tout autre partenaire concerné, les participations aux subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous les actes en résultant, notamment les conventions financières y afférentes,

désigne

- conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de restructuration de l'Ecole européenne à Strasbourg :

Titulaires	Suppléants
Mme Suzanne BROLLY	Mme Aurélie KOSMAN
Mme Hülliya TURAN	Mme Françoise SCHAEZEL
M. Marc HOFFSESS	M. Abdelkarim RAMDANE
Mme Véronique BERTHOLLE	Mme Christelle WIEDER
Mme Céline JAKUBOWICZ	Mme Céline GEISSMANN

- conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et rénovation énergétique du gymnase Jeanne d'Arc à Strasbourg:

Titulaires	Suppléants
Mme Suzanne BROLLY	M. Joël STEFFEN
M. Owusu TUFUOR	Mme Françoise SCHAEZEL
M. Marc HOFFSESS	M. Abdelkarim RAMDANE
Mme Véronique BERTHOLLE	Mme Christelle WIEDER
Mme Aurélie KOSMAN	Mme Carole ZIELINSKI

fixe

- le montant de la prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet concernant les travaux d'extension et de restructuration de l'Ecole européenne à Strasbourg à 100 000 € TTC,
- le montant de la prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet concernant les travaux d'extension et rénovation énergétique du gymnase

Jeanne d'Arc à Strasbourg à 36 000 € TTC.

*M. Nicolas MATT précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</b>
--

**33 Association S'Cargo : subvention dans le cadre du Parc naturel urbain.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- le soutien de la ville de Strasbourg au projet de l'association S'Cargo,
- la convention financière ci-annexée,
- l'attribution à l'association S'Cargo une subvention d'investissement de 18 000 € sur l'exercice budgétaire 2024,

décide

d'imputer le montant de la subvention ci-dessus sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire du PNU ILL BRUCHE de la DUT, AP 0192, Programme 1121, nature 20421,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement de la subvention : notification, convention financière et avenants éventuels.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**34 Programmation complémentaire des travaux pour 2024 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la ville de Strasbourg et ajustement de la clé de répartition budgétaire des fondations.**

Le Conseil  
vu le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux confié  
à la SAEML Habitation Moderne en date du 26 juillet 2021  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

Pour 2024, la programmation complémentaire des travaux d'investissement sur les

immeubles du patrimoine privé de la Ville, dont des pavillons de la Cité Ungemach et autres Fondations :

**Immeubles propriété de la ville de Strasbourg (hors Fondations)**

- 24 rue du 22 Novembre :
  - réhabilitation complète du sol carrelé du couloir (sol faïencé) d'un logement T9 de 209,31 m<sup>2</sup> pour un montant d'études et de travaux de 17 000 € TTC,
  - remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage pour un montant total de 183 500 € TTC,
- 4 Parc de l'Orangerie : Travaux de fermeture de la chaufferie suite à une intervention urgente suite à fuite sur réseau chauffage ouverture du mur en lien avec la DRAC pour un montant d'études et de travaux de 19 500 € TTC,
- 25 rue Boecklin : Étude d'opportunité sur le devenir du bâtiment pour un montant de 19 200 € TTC,
- 5 avenue du Cimetière : Rénovation de la toiture d'un hangar pour un montant d'études et de travaux de 159 840 € TTC,
- 3 allée Kastner : Réfection de la couverture et isolation –Travaux complémentaire de 10 000 € TTC,
- 7 rue de l'Épine : Réhabilitation cage escalier pour un montant d'études et de travaux de 183 000 € TTC,

Soit un total général complémentaire pour les immeubles Ville de **592 040 € TTC**.

**Fondations :**

- 61 A rue de Saint-Dié : Réhabilitation d'un logement T1 de 33 m<sup>2</sup> : complément suite à la découverte d'amiante dans un faux plafond de 12 000 € TTC,
- provision pour imprévus et travaux urgents pour un montant de 80 000 € TTC,

Soit un total général complémentaire pour les autres Fondations de **92 000 € TTC**,

décide

- l'imputation de la dépense de **592 040 € TTC** sur l'AP0255 programme 1332, code et service 020 238 CP71 pour les immeubles de la ville de Strasbourg (hors cité Ungemach),
- l'imputation de la dépense de **92 000 € TTC** sur l'AP0255 programme 1333, code et service 020 238 HP06 pour les immeubles des fondations,
- la nouvelle clé de répartition des 4 600 000 € TTC - en référence à l'article 4 de la convention annexée à la délibération du conseil municipal du 21 juin 2021 - sur l'AP0255 programme 1333, code et service 020 238 HP06, à savoir :
  - Ungemach : 1 345 000 € TTC,
  - Autres fondations et legs : 1 965 000 € TTC,

autorise

la Maire ou sa·son représentant·e :

- à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- à solliciter auprès des autorités compétentes les permis de démolir et toutes autres autorisations nécessaires,

- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous documents en résultant.

*Mme Rebecca BREITMAN précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**35 Avis de la ville de Strasbourg - Modification n°3 du règlement municipal de la ville de Strasbourg fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations.**

Le Conseil

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-57, L.5211 et suivants,  
vu la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,  
vu l'article 13 de la loi n°2008-776 de modernisation de l'économie modifié par l'article 6 de la loi 2009-179,  
vu la loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés du 17 février 2009,  
vu le Code de la construction et de l'habitation,  
vu le Code de l'urbanisme,  
vu le Code du tourisme, notamment l'article L.324-1-1,  
vu la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,  
vu la loi n° 2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,  
vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,  
vu le Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg,  
vu le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg approuvé le 7 juillet 2023, vu la délibération du 29 septembre 2009 du Conseil de communauté entérinant le transfert de compétence du Préfet au Maire de Strasbourg et fixant les critères de décision pour orienter les décisions de changements d'usage de locaux d'habitation,  
vu les délibérations du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 30 juin 2016, du 29 novembre 2019 et du 19 novembre 2021 approuvant le règlement municipal pour Strasbourg, fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations,  
vu et joint en annexe, le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que le règlement de changement d'usage modifié pour intégrer les évolutions de la modification n°3 ainsi proposée,  
sur proposition de la Commission plénière,  
après en avoir délibéré

décide

de prononcer un avis favorable au projet de modification n°3 du règlement municipal de la ville de Strasbourg tel que présenté en annexe et fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1<sup>er</sup> du Titre III du Livre VI du Code de la construction et de l'habitation,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires en exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## CULTURE ET SPORT

### **36 Création d'une Mission d'information et d'évaluation sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois.**

Le Conseil  
 vu les dispositions de l'article L 2121-22 -1  
 du Code général des collectivités territoriales  
 vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil municipal  
 sur proposition de la Commission plénière  
 après en avoir délibéré

approuve

la création d'une Mission d'information et d'évaluation portant sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois,

désigne

pour siéger au sein de cette Commission :

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléant·es :</b>
M. Syamak AGHA BABAEI	M. Benjamin SOULET
M. Owusu TUFUOR	Mme Nadia ZOURGUI
Mme Sophie DUPRESSOIR	M. Etienne GONDREXON
Mme Floriane VARIERAS	Mme Khadija BEN ANNOU
Mme Lucette TISSERAND	M. Patrice SCHOEPFF
M. Abdelkarim RAMDANE	Mme Aurélie KOSMAN
Mme Anne-Marie JEAN	Mme Marina LAFAY
M. Guillaume LIBSIG	M. Pierre OZENNE
Mme Christelle WIEDER	Mme Véronique BERTHOLLE
M. Marc HOFFSESS	M. Antoine DUBOIS
M. Alexandre FELTZ	Mme Marie-Dominique DREYSSE
M. Jean-Philippe MAURER	Mme Isabelle MEYER
Mme Hülliya TURAN	M. Germain MIGNOT

Mme Catherine TRAUTMANN	Mme Anne-Pernelle RICHARDOT
M. Pierre JAKUBOWICZ	M. Nicolas MATT

**Adopté à l'unanimité**

**37 Adhésion au groupement d'intérêt public "Mission du 80ème anniversaire des débarquements, de la libération de la France et de la Victoire".**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'adhésion de la ville de Strasbourg au groupement d'intérêt public "Mission du 80<sup>ème</sup> anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire",

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention d'adhésion et tout document y afférent.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**38 Attribution de subventions en faveur des pratiques artistiques en amateur.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions ci-après au titre de l'exercice 2024 :

<b>Structure</b>	<b>Montant</b>
CHŒUR PHILHARMONIQUE	25 000 €
CHŒUR SAINT GUILLAUME	15 000 €
TROIS.14	13 000 €
HARMONIE CAECILIA DE LA ROBERTSAU	3 500 €
ORCHESTRE D'HARMONIE DES JEUNES DE STRASBOURG	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 000 €</b>

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 61 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10P – fonction 311 – nature 65748 – programme 8137 du budget 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 61 000 €,

informe

que l'évènement sur les cultures urbaines porté par l'association STREET K avec un soutien délibéré au Conseil municipal du 18 mars 2024 à hauteur de 4 500 € est annulé et ne fera donc pas l'objet du mandatement prévu,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**39 Signature d'un avenant à la Convention d'objectifs et de moyens de la HEAR  
- Haute École des Arts du Rhin 2022/2023, pour l'année 2024.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens HEAR / Membres fondateurs (2022-2023) pour 2024 avec les autres membres fondateurs, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse, et l'État-Ministère de la culture,
- le dernier versement de la contribution financière annuelle à hauteur de 1 753 666 € en septembre 2024,

décide

l'imputation de la dépense de 1 753 666 € sur la ligne AU21/312/6568 en 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer cet avenant et à déterminer les modalités de versements de la contribution financière au titre de l'année 2024.

*Mme Anne MISTLER précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

*M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**40 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'État-DRAC Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2024-2027.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2024–2027 entre l'État-DRAC Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg, et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,
- le dernier versement de la contribution financière annuelle à hauteur de 3 052 500 € en septembre 2024.

décide

l'imputation de la dépense de 3 052 500 € sur la ligne AU17A/311/6568 en 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention ci-annexée, à verser et à déterminer les modalités de versements de la contribution financière annuelle.

*MM. Nicolas MATT et Pierre JAKUBOWICZ précisent qu'ils se déportent du débat et du vote de ce point. Mme la Maire indique qu'elle se déporte également du débat et du vote de ce point ainsi que tous les administrateurs des structures concernées.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**41 Don de deux projecteurs du cinéma municipal à l'association Speaker.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le don de deux projecteurs du cinéma municipal à l'association Speaker.

Ces deux biens cédés portent le numéro d'inventaire 57494. Ils ont été entièrement amortis sur une durée de 10 ans de 2014 à 2023 via la nature comptable 281838. Leur valeur nette comptable est nulle.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes relatifs à ce don.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**42 Adhésion de la Ville au dispositif Carte Atout Voir pour la période 2024 - 2027 et signature des conventions de partenariat.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que tous les avenants qui pourraient s'y référer.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**43 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Solidarité Culturelle	5 425 €
Association Cultuelle Bouddhique PHO HIEN	5 476 €
Association DODEKAZZ	4 600 €
Association Espéranto Strasbourg	5 000 €
Association Quatre 4.0	15 000 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 35 501 € est disponible sur le compte : « fonction : 311, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B » dont le disponible avant le présent Conseil est de 75 626 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**44 Convention tripartite Ville - Eurométropole de Strasbourg - Fédération française de Handball (FFHB) pour le développement du handball sur le territoire.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la signature de la convention - ville de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg - Fédération Française de Handball, permettant une coopération renforcée pour le développement du handball sur le territoire jusqu'en 2028, annexée à la présente délibération,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer cette convention et mettre en place les actions afférentes.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**45 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

1. l'allocation de subventions pour un montant total de 530 877 € réparti comme suit :

- **16 900 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations sportives suivantes :**

<b>Apsara Muay Thai</b> Soutien à l'organisation, en juillet 2024 au gymnase Reuss, de la Nak Muay Fight Night 2, gala de boxe thaï	<b>1 000 €</b>
<b>ASPTT Strasbourg</b> Soutien à l'organisation d'initiatives de découverte de disciplines sportives olympiques et paralympiques en faveur d'écoliers strasbourgeois.	<b>1 000 €</b>
<b>Joie et Santé Koenigshoffen</b> Soutien à l'organisation : du tournoi de basket inclusif « Mie Caline » en avril 2024 : 2 000 € des tournois de football « Mémorial Michel Schwing » et « challenge François Marcadé » en avril et mai 2024 : 2 000 €	<b>4 000 €</b>

<b>Ligue Grand Est du Sport Universitaire</b> Soutien à l'organisation du championnat de France universitaire de gymnastique rythmique le 21 mars 2024 : 1 000 € Soutien à l'organisation du championnat de France universitaire d'escrime les 28 et 29 mars 2024 : 1 000 €	<b>2 000 €</b>
<b>Strasbourg Agglomération Athlétisme</b> Soutien à l'organisation du meeting d'athlétisme de Strasbourg le 8 juin 2024 au stade d'athlétisme de Hautepierre	<b>7 000 €</b>
<b>Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin</b> Soutien à l'organisation d'activités aquatiques au plan d'eau du Baggersee durant l'été 2024	<b>1 900 €</b>

- **54 200 € sur le compte 325/20422/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :**

<b>Activités Sportives Culturelles et de Plein Air</b> Soutien à l'acquisition de matériel pour la pratique de l'escalade	<b>21 000 €</b>
<b>ASPTT Strasbourg</b> Soutien à l'acquisition de matériel sportif pour les sections badminton et haltérophilie	<b>10 500 €</b>
<b>Fédération Française de Handball</b> Soutien à l'acquisition de 4 terrains de handball à 4	<b>20 000 €</b>
<b>Joie et Santé Koenigshoffen</b> Soutien à l'acquisition de matériel sportif pour les sections lutte, karaté et football	<b>2 700 €</b>

- **26 687 € sur le compte 40/20422/7024/SJ00 à l'association sportive suivante :**

<b>Alsatia Neuhof</b> Soutien aux travaux de rénovation d'un court de tennis	<b>4 387 €</b>
<b>Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle</b> Soutien aux travaux d'aménagement d'un espace de convivialité et d'accueil	<b>12 000 €</b>
<b>Strasbourg Université Club</b> Soutien à l'installation d'une pergola sur la terrasse du CLSH	<b>3 870 €</b>
<b>Tennis Club Meinau</b> Soutien aux travaux de mise en place d'un arrosage automatique « intelligent » pour le court en terre battue	<b>6 430 €</b>

- **199 990 € sur le compte 326/65748/8061/SJ03C aux associations sportives suivantes :**

<b>Activités Sportives, Culturelles et de Plein Air (ASCPA)</b> (escalade)	<b>2 395 €</b>
---	----------------

<b>ASPTT Strasbourg</b> (athlétisme : 15 169 €) (para-triathlon : 6 387 €) (haltérophilie : 5 588 €) (tennis : 2 395 €)	<b>29 539 €</b>
<b>Aviron Strasbourg 1881</b> (aviron)	<b>2 395 €</b>
<b>Ballet Nautique de Strasbourg</b> (natation artistique)	<b>65 469 €</b>
<b>Bischheim Strasbourg Skating</b> (roller)	<b>3 193 €</b>
<b>Centre École de Parachutisme d'Alsace</b> (parachutisme)	<b>1 596 €</b>
<b>Club orientation Strasbourg Europe</b> (course d'orientation)	<b>1 596 €</b>
<b>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</b> (taekwondo)	<b>10 379 €</b>
<b>Fitboxing</b> (savate)	<b>1 996 €</b>
<b>Racing Club de Strasbourg Omnisport</b> (tir)	<b>2 395 €</b>
<b>Rowing Club de Strasbourg</b> (aviron)	<b>7 185 €</b>
<b>Skieurs de Strasbourg</b> (ski alpin)	<b>3 992 €</b>
<b>Société Athlétique de Koenigshoffen</b> (kickboxing)	<b>1 197 €</b>
<b>Stadium Olympique Strasbourg</b> (karaté)	<b>3 592 €</b>
<b>Strasbourg Eaux Vives</b> (canoë-kayak)	<b>18 363 €</b>
<b>Strasbourg GRS</b> (gymnastique rythmique)	<b>5 588 €</b>
<b>Strasbourg Université Club</b> (escrime)	<b>27 944 €</b>
<b>Team Strasbourg SNS – ASPTT - PCS</b> (plongeon)	<b>3 193 €</b>
<b>Tennis Club de Strasbourg</b> (tennis)	<b>3 193 €</b>
<b>Two wheels</b> (BMX freestyle)	<b>4 790 €</b>

- **600 € sur le compte 326/65748/8058/SJ03B à l'association sportive suivante :**

<b>Cercle Sportif du Neuhof</b> Versement d'un montant complémentaire de 600 € en soutien au fonctionnement général de l'association.	<b>600 €</b>
--	--------------

- **125 000 € sur le compte 326/65748/8068/SJ03B à l'association suivante :**

<b>Office des Sports de Strasbourg</b> Versement de la subvention de fonctionnement 2024 pour la réalisation d'actions prévues dans la convention d'objectifs 2022/2026	<b>125 000 €</b>
--	------------------

- **107 500 € sur le compte 326/65748/8060/SJ03C aux associations sportives suivantes :**

<b>Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS</b> Soutien aux activités de water-polo masculin => PRO A (soutien saison sportive 2024-2025 : 215 000 €)	<b>107 500 €</b>
---	------------------

2. l'annulation de la subvention de 3 500 € votée le 18 mars 2024 en faveur de l'association W Fight

décide

l'imputation des dépenses sur les comptes :

- 326/65748/8057/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 38 494 €,
- 325/20421/7024/SJ00 du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 56 005 €,
- 325/20422/7024/SJ00 du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 94 000 €,
- 326/65748/8068/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 125 000 €,
- 326/65748/8058/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 682 €,
- 326/65748/8061/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 298 500 €,
- 326/65748/8060/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 525 306 €

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **46 Présentation des comptes 2023 et du budget 2024 du Crédit municipal. Communication.**

Le Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit municipal a approuvé le 27 mars 2024 ses comptes 2023.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal les comptes 2023 et le budget primitif 2024 du Crédit municipal de Strasbourg sont présentés au Conseil municipal.

<b>Communiqué</b>
-------------------

### **47 Créances irrécouvrables.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- les admissions en non-valeur pour une somme de **94 492,42 €**, imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01,
- les créances éteintes, à hauteur de **44 614,29 €**, imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01,

Le relevé détaillé est annexé à la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

### **48 Délibération modificative concernant l'actualisation du cadre général du temps de travail pour les agent·es de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) - ajout d'une sujétion relative au métier d'ATSEM.**

Le Conseil  
après avis du Comité social territorial réuni le 11 juin 2024  
vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L611-1 à L652-2  
vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État  
vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale  
vu la délibération n°E-2023-914 du Conseil de l'Eurométropole du 6 octobre 2023 relative à l'actualisation du cadre général du temps de travail pour les agent·es de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)  
sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

approuve

les modifications des annexes « Cadre général du temps de travail pour les agent·es de l'Eurométropole de Strasbourg » et « Annexe 1 : Tableau des services bénéficiant d'un niveau de sujétions » de la délibération n°E-2023-914 du 6 octobre 2023 relative à l'actualisation du cadre général du temps de travail pour les agent·es de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), dans les conditions et modalités présentées dans le rapport ci-dessus et dans son annexe 1 ci-jointe, avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

abroge

toutes les dispositions contraires à la présente délibération,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- à définir les procédures internes et modalités de mise en œuvre au niveau de la direction de l'Enfance et de l'Éducation et du service Périscolaire et Éducatif,
- à décider de l'adaptation du dispositif à l'évolution du droit sur lequel il se fonde,
- à inscrire les dépenses nécessaires sur les lignes d'affectation budgétaire suivantes :
  - 64 118.1 pour les titulaires,
  - 64 131.1 pour les agent·es contractuel·les.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

#### **49 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.**

Le Conseil  
vu les articles L.313-1 et L.332-8 2° du CGFP  
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg  
sur proposition de la Commission Plénière  
après en avoir délibéré

approuve

les créations et transformations d'emplois présentées en annexe.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**50 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPD-R).**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

dans le cadre du CISPD-R, l'attribution des subventions suivantes :

<b>Associations et actions</b>	<b>2024</b>
<b>Actions relevant d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024</b>	
<b>VIADUQ 67 France Victimes</b>	<b>80 535 €</b>
« Accès au droit et accès aux droits »	17 395 €
« Aide aux victimes »	38 550 €
« Permanences et astreintes au Point d'Accueil Victimes (PAV) à l'hôtel de police »	24 590 €
<b>SOS France Victimes 67</b>	<b>36 350 €</b>
« Accès au droit et aide aux victimes »	30 000 €
« Sensibilisation des adultes et des jeunes à leurs droits et obligations : éducation à la citoyenneté, réappropriation des espaces tiers et tranquillité publique »	6 350 €
<b>ARSEA</b> « Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) »	<b>4 000 €</b>
<b>Actions ne relevant pas d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens</b>	
<b>CLJ – Centre de loisirs et de la jeunesse</b> « La Police à l'écoute des jeunes »	<b>36 000 €</b>
<b>Association ITHAQUE</b>	<b>23 500 €</b>
« Dispositif de Travail Alternatif Payé à la Journée - TAPAJ »	22 000 €
« Prévention des risques – fête de la musique de la ville de Strasbourg »	1 500 €
<b>Strasbourg Des Larmes au Sourire (SDLS)</b> « Commémoration des attentats de Strasbourg et concert hommage aux victimes de l'attentat du 11 décembre 2018 »	<b>15 000 €</b>
<b>Total des subventions proposées</b>	<b>195 385 €</b>

décide

d'imputer la dépense correspondante, soit 195 385 € sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le montant disponible est de 219 805 €.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**51 Attribution de subventions de la ville de Strasbourg à l'association Stolpersteine 67.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association Stolpersteine 67 (5 000 € pour le fonctionnement annuel et 6 000 € pour les poses 2024)

décide

l'imputation de cette dépense de 11 000 € sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 024, nature 65748 programme 8036 dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 138 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**52 Attribution de subventions de la ville de Strasbourg aux associations et établissements culturels.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions aux organismes suivants :

<b>Subventions d'investissement :</b>		
N°1	Paroisse Catholique St Florent	7 906 €
N°2	Paroisse Catholique St Amand	665 €
<b>Subventions de fonctionnement :</b>		

N°3	Groupe d'Amitiés Islamo-Chrétiennes (GAIC)	4 000 €
N°4	Festival des musiques sacrées du monde	10 000 €
N°5	Communauté Bouddhiste d'Alsace	3 500 €
N°6	Union Juive Libérale de Strasbourg	10 000 €
N°7	Action Chrétienne en Orient	3 000 €
N°8	Centre culturel des Alévis de Strasbourg	9 500 €

décide

- l'imputation de la dépense de 8 571 € (subventions n°1 à 2) sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 024, nature 20422 programme 7007 dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 654 500 €,
- l'imputation de la dépense de 40 000 € (subventions n°3 à 8) sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 024, nature 65748 programme 8036 dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 138 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **53 Évolution du Budget Participatif de la Ville de Strasbourg et lancement de sa saison 3.**

Le Conseil  
vu le code général des collectivités territoriales  
notamment ses articles L 2121-10 et L 2121-29  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

valide

- les principes actualisés du Budget Participatif de Strasbourg tels que présentés dans la délibération,
- le lancement de la prochaine saison du Budget Participatif au deuxième semestre 2024.

**Adopté à l'unanimité**

#### 54 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services et de leurs avenants.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 5 février 2024.

Conformément au champ d'application de ladite délégation, la présente information porte sur l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg selon une procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou selon une procédure formalisée ainsi que sur les avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % aux marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les avenants concernés ont recueilli un avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés et leurs avenants dont la notification est intervenue entre le 1<sup>er</sup> mars et le 2 mai 2024.

*M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne participe pas au débat.*

### Communiqué

#### 55 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

- le principe du règlement amiable du différend entre la ville de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
- l'imputation des dépenses relatives à cette transaction sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
BOIS 2 BOO	Marché n°2018/520 Travaux de fabrication en usine et de mise en œuvre sur chantier de bâtiments modulaires en ossature bois pour la création de salles de classes maternelles et élémentaires sur le territoire de la ville de Strasbourg	34 718,75 € HT, soit 41 662,50 € TTC	AP0249 Prg 1318 CP 41 2313

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et ladite entreprise,
- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter la convention transactionnelle jointe à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **56 Adhésion à l'association des Maires Ville & Banlieue de France.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'association des Maires Ville & Banlieue de France pour un montant annuel de 7 500 € (montant renouvelable chaque année) afin de pouvoir bénéficier de son expertise et de l'ensemble des rapports rédigés par l'association, et de favoriser les échanges avec l'ensemble des membres de leur réseau lors des différents évènements et actions organisées par l'association,

décide

d'imputer la dépense en 2024 résultant de l'adhésion à l'association des Maires Ville & Banlieue de France, soit 7 500 €, sur la ligne budgétaire Fonction 110 / Nature 6281 Concours divers (cotisations...).

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**57 Projet de reconversion de l'hôpital LYAUTEY : autorisation donnée aux sociétés d'économie mixte SERS et HABITATION MODERNE de créer la Société Civile de Construction Vente (SCCV) STRASBOURG LYAUTEY, en partenariat avec la société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE.**

Le Conseil

vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales  
vu les articles L 211-1 à 211-4 et R 211-1 à R 211-6 421-3 du Code de la construction et de l'habitat ainsi que L 1655 ter du Code général des impôts  
vu le projet de statuts de la Société Civile de Construction Vente (SCCV)  
**STRASBOURG LYAUTEY**  
vu les notes d'engagement et de présentation des SEM SERS et  
**HABITATION MODERNE**  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

autorise

- la prise de participation par la SEM SERS dans le capital de la STRASBOURG LYAUTEY à hauteur de 245 € par apport en numéraire, soit 24,5 % du capital, selon le projet de statuts de la SCCV annexé,
- la prise de participation par la SEM HABITATION MODERNE dans le capital de la STRASBOURG LYAUTEY à hauteur de 245 € par apport en numéraire, soit 24,5 % du capital, selon le projet de statuts de la SCCV annexé,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les actes concourant à l'exécution des présentes et les représentants permanents de la ville de Strasbourg aux conseils d'administration des SEM SERS et HABITATION MODERNE à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

*M. Nicolas MATT précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

*Mme Rebecca BREITMAN précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

*Mme la Maire précise que tous les administrateurs des structures concernées (SERS et Habitation Moderne) se déportent du débat et du vote de ce point.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

## ECONOMIE, RAYONNEMENT

### 58 Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) : remise gracieuse partielle dans le cadre de sa sortie du plan de continuation d'activité.

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

sous réserve de la validation de la sortie du plan de continuation par le tribunal judiciaire :

- l'encaissement de 50 % des 186 160,34 € que doit la Fédération à la ville de Strasbourg, par un paiement immédiat de 93 080,17 €,
- l'annulation la dette restante de 93 080,17 € par une remise gracieuse,

décide

l'imputation de la recette de 93 080,17 € sur la ligne budgétaire 01/6577/0/DU05E

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 59 Soutien aux actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2024 :

Nom De L'association	Montant
Caracol	10 000 €
Chambre de consommation d'Alsace	20 000 €
VRAC	26 500 €
Pôle territorial ESS Strasbourg Eurométropole - Projet	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>206 500 €</b>

- d'imputer la somme de 150 000 € pour l'association Pôle territorial de l'ESS sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 - DU05N prog 8024,

- d'imputer la somme de 56 500 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D prog 8024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**60 Réseau européen REVES : adhésion et désignation d'un·e représentant·e de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'adhérer au réseau REVES à compter de l'année 2024,
- d'imputer la somme de 5 000 € pour l'association REVES sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire LO01A-0-6281- 020,

désigne

Monsieur Antoine DUBOIS pour représenter la ville de Strasbourg à l'assemblée générale et, en cas de nécessité, à tout organe de gouvernance de l'association,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les documents afférents à cette adhésion.

*Mme la Maire précise que M. Antoine DUBOIS se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**61 LOCUSEM - Modification de l'article 11 du pacte d'actionnaires (droit de retrait) et autorisation de vote au·à la représentant·e de la ville de Strasbourg à l'assemblée générale extraordinaire.**

Le Conseil  
vu l'article L 1524-1 du Code général des collectivités territoriales  
vu l'article 14 du pacte d'actionnaires  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le projet de modification du pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à l'assemblée générale extraordinaire de LOCUSEM à voter toute décision relative à la modification du pacte d'actionnaires susvisée et à signer le pacte d'actionnaires modifié.

*M. Nicolas MATT et Mme BREITMAN précisent qu'ils se déportent du débat et du vote de ce point ; Mme la Maire indique qu'il en est de même pour l'ensemble des administrateurs de la LOCUSEM.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**62 Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2024/ 2025.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2024/2025,

décide

l'imputation de la dépense de 3 000 € sous la fonction 048, nature 65131- activité AD06D,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

*M. Nicolas MATT précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**63 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions ci-dessous :

- a) 4 000 € à l'association du Festival des musiques sacrées du monde,
- b) 1 000 € au centre socio-culturel de la Meinau,
- c) 8 000 € à la Fédération Générale des PEP,
- d) 2 200 € à Médiadroit,
- e) 2 000 € à l'association Quinz'art,
- f) 6 000 € à la Volkshochschule Offenburg E.V.,
- g) 4 000 € à l'association Le Concours René Cassin,

décide

- l'imputation de la dépense de 5 000 € (subventions a et b) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06D – fonction 041, nature 65748, programme 8054,
- l'imputation de la dépense de 8 000 € (subvention c) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C – fonction 041, nature 65748, programme 8052,
- l'imputation de la dépense de 6 200 € (subvention d et g) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06B – fonction 041, nature 65748, programme 8051,
- l'imputation de la dépense de 2 000 € (subvention e) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C – fonction 041, nature 65748, programme 8089,
- l'imputation de la dépense de 6 000 € (subvention f) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C – fonction 041, nature 65748, programme 8053,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**64 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission Plénière  
après en avoir délibéré

approuve

le versement de subventions aux associations suivantes :

- Association Citoyens et Solidaires : 1 500 €,
- Association Humani'Care : 1 000 €,
- Association Enfants Espoir du Monde : 1 500 €,
- ASMEC : 1 000 €,
- Association Alsace Horizon Centrafrique : 1 000 €,
- Association TR-Monde : 1 000 €,

décide

d'imputer la dépense de 7 000 € au compte 041-65748 programme 8052 – activité AD06 C,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ**

### **65 Refonte de la Tarification solidaire des services payants de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'adopter la réforme de la tarification solidaire dans les services municipaux basée sur le quotient familial des usagers calculé selon la formule suivante :

$$\text{QF unique} = \frac{\text{Revenus imposables}}{\text{Nb de parts fiscales} + \text{Ajustement personne Isolée}}$$

- d'utiliser le QF unique, à compter de l'automne 2024, pour la détermination du montant du forfait mensuel sur voirie applicable aux résidant·es,

autorise

la Maire ou sa·son représentant·e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

**66 Attribution de subventions au titre des droits des femmes et de l'égalité de genre.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Mouvement français pour le Planning familial	40 000,00 €
2	Solidarité Femmes 67	40 000,00 €
3	Mouvement du Nid	26 500,00 €
4	Plurielles	9 000,00 €
5	DBSP Stop au sexisme	4 000,00 €
6	La CIMADE	3 000,00 €
7	Ru'Elles Strasbourg	2 500,00 €
8	Allez les Filles	2 500,00 €
9	SOS France Victimes 67	2 000,00 €
10	Kabubu	2 000,00 €
11	Incisives	1 500,00 €
12	Association Française des Femmes Diplômées des Universités	1 100,00 €
13	HANATSU Miroir	1 000,00 €

- d'imputer ces subventions, pour un montant total de 135 100,00 €, sur la ligne suivante : fonction 524, nature 6574, activité DF00B, programme 8029.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**67 Contrat de ville - programmation 2024 : soutien complémentaire à des projets déposés dans le cadre de la 1ère édition de l'appel à projets.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

<b>INTEGRATION EDUCATION SYNERGIE</b>	<b>5 700 €</b>
Alsace en été	3 000 €
Je suis champion	1 500 €
Soutien à l'insertion socioprofessionnelle	1 200 €

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de 5 700 €, sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **68 Contribution de la Ville au Fonds de Solidarité Logement.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

d'allouer à la Caisse d'Allocations Familiales, une contribution de 40 000 € destinée au Fonds de solidarité logement,

décide

d'imputer cette dépense sur le compte AS01C – 424 – prog 8097 – 657381 de 40 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention y afférente.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **69 Attribution de subventions aux titres des solidarités et de la lutte contre les discriminations.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Amitié Judéo-Musulmane Alsace-Lorraine	5 000 €
2. Les Audacieux·ses	1 500 €
3. Centre lesbien gay bi trans intersexe de Strasbourg Alsace	48 000 €
4. Collectif Festigays	5 000 €
5. Coordination alsacienne de l'immigration maghrébine	4 000 €
6. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA	15 000 €
7. La nouvelle lune	4 000 €
8. Pelicanto, Chœur des gays, lesbiens et de leurs amis.e.s d'Alsace	4 000 €
9. Sos France Victimes 67	4 400 €
10. Themis	5 000 €
11. Les Petites Roues	11 000 €
12. Entraide le Relais	23 500 €
13. Association culturelle et sociale de la Meinau	2 400 €
14. Le Refuge	11 000 €

- d'imputer les subventions n°1 à 10 d'un montant de 95 900 € au compte ASOOF – 65748– 428 – prog 8031 dont le disponible avant le présent Conseil est de 255 900 € (LCD),
- d'imputer les subventions n°11 à 14 d'un montant de 47 900 € au compte AS10A – 65748– 424– prog 8131 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 461 940 € (LCE),

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

*M. Owusu TUFUOR précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**70 Conseil des jeunes : élargissement des candidatures aux 11-13 ans scolarisés à Strasbourg et domiciliés dans les autres communes de l'Eurométropole - modification de la charte du Conseil des jeunes.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

d'élargir les candidatures à l'élection du Conseil des jeunes de Strasbourg aux 11 - 13 ans scolarisés à Strasbourg et domiciliés dans les autres communes de l'Eurométropole, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025,

adopte

la nouvelle charte du Conseil des jeunes de la ville de Strasbourg pour le mandat 2024-2026.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**71 Dispositif d'accueil de volontaires en service civique au sein de la ville de Strasbourg : renouvellement de la dynamique et de l'agrément.**

Le Conseil  
 vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010  
 vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg  
 sur proposition de la Commission plénière  
 après en avoir délibéré

renouvelle

son ambition en matière d'accueil tant du point de vue des effectifs visés que du sens donné à la présence dans les services des volontaires en service civique,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à effectuer tout acte découlant de l'engagement des jeunes volontaires en Service Civique à la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**72 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire et conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.**

Le Conseil  
 sur proposition de la Commission plénière  
 après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions de fonctionnement, sur projets et d'aide BAFA suivantes :

1	Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	102 000 €
2	Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	254 816 €
3	Association du centre social et culturel du Neuhof - EDIFIS	269 280 €
4	Assoc. du centre social et culturel de Cronenbourg - Victor Schoelcher	140 250 €
5	Assoc. du centre social et culturel de Koenigshoffen - Joie et santé Koenigshoffen	140 000 €
6	Association du centre social et culturel l'Escale	178 840 €
7	Association du centre social et culturel de l'ARES	123 000 €
8	Association du centre social et culturel du Neudorf	129 936 €
9	Association du centre social et culturel de la Meinau	165 224 €
10	Association du centre social et culturel de Hautepierre- Le Galet	161 170 €

11	Association du centre social et culturel du Cardek	142 000 €
12	Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	81 980 €
13	Association Par enchantement	77 500 €
14	Association du centre social et culturel LUPOVINO	49 000 €
15	Association La clé des champs	54 745 €
16	Association d'Éducation Populaire Kammerhof	67 020 €
17	Association Les Disciples	16 650 €
18	Association Comité Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin (CDAFAL)	110 250 €
19	Association Départementale des Francas du Bas-Rhin	32 000 €
20	Association Horizome	9 000 €
21	Association Migration, Solidarité et Échanges pour le Développement	13 500 €
22	Association ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	58 000 €
23	Association Speaker (Sp3ak3r)	13 500 €
24	Association je joue, je vis - Ludothèque de la Meinau	17 500 €
25	Association du Centre culturel et social Rotterdam	24 300 €
26	Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin	68 820 €
27	Association La croisée des chemins	40 000 €
28	Association Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL	22 565 €
29	La Maison des Jeux de Strasbourg	19 000 €
30	L'éveil Meinau	12 950 €
31	Association Culturelle Merveille de la Montagne verte	5 000 €
32	APFS Neudorf	15 000 €
33	Alsace Mouvement Associatif	10 000€
34	Association des Travailleurs Maghrébins de France	5 000€
35	Strasbourg Université Club	5 000 €
36	Club Sportif de Hautepierre	10 000 €
37	Jeunesse Loubavitch Strasbourg	5 000 €
38	UFCV (École européenne)	5 000 €
39	UNIS VERS LE SPORT	5 000 €
40	Maison des Adolescents	30 000 €
41	Activ'Action	9 000 €
42	SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement)	34 000 €
43	CLJ (Centre de Loisirs et de la Jeunesse)	13 000 €
44	Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de	10 100 €

	l'éducation nationale (AROEVEN)	
45	Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (AFOCAL)	4 200 €
46	Association territoriale grand est des CEMEA	5 400 €
47	Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)	16 000 €
48	Scouts et Guides de France	1 600 €

- d'imputer la subvention Alsace Mouvement Associatif (ligne 33) d'un montant total de 10 000 € dans les conditions suivantes :
  - pour 5 000 € au compte AS11E – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2024,
  - pour 5 000 € au compte AS11C – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2024.
- d'imputer 2 700 € de la subvention Centre Social et Culturel Au-delà des ponts (ligne 12) d'un montant total de 81 980 € au compte DL01A – 020 - 65748 prog 8136 (Participation Citoyenne) au titre du BP 2024,
- d'imputer les autres subventions d'un montant total de 2 770 396 € au compte AS11C – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2024,
- d'allouer les subventions d'équipement et d'investissement suivantes :

49	Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	37 586 €
50	SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement)	35 000 €
51	Association du centre social et culturel de HautePierre- Le Galet	6 781 €
52	VILAJE	1 600 €
53	APFS Neudorf	4 500 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 85 467 € au compte AS00 – 420 - 20421 prog. 7017 au titre du BP 2024,

approuve

- la signature de la convention partenariale tripartite : ville de Strasbourg – Habitation Moderne – CSC de l'Escale,
- la signature des nouvelles Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et des Moyens,
- les conventions d'occupation temporaire à titre gratuit de redevance et de charges du domaine public entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes :

Adresse	organismes	Références cadastrales	Surface	Valorisation
42 rue du Neufeld 67100 Strasbourg	Association socioculturelle du Neudorf	Section EB N ° 548	950 m <sup>2</sup>	124 034 €
21 rue du landsberg 67100 Strasbourg	Association socioculturelle du Neudorf	Section DS N ° 466 – 469 -472	660 m <sup>2</sup>	44 098 €

24 rue de l'Yser 67000 Strasbourg	Association départementale les Francas du Bas-Rhin	Section AD N ° 529	168 m <sup>2</sup>	23 788 €
13A rue du Hohwald 67000 Strasbourg	Association citoyenne interculturelle ASTU	Section 80 N ° 182	164 m <sup>2</sup>	22 302 €
13A rue du Hohwald 67000 Strasbourg	Association système d'échange local Strasbourg Gare	Section 80 N ° 182	18 m <sup>2</sup>	1 935 €

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

*M. Owusu TUFUOR précise qu'il se déporte du débat et du vote de ce point.*

*Mme Rebecca BREITMAN précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

### 73 **Projet d'expérimentation ' Territoire zéro non-recours '.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

la convention pluriannuelle 2024 – 2026 entre la ville de Strasbourg et l'Etat relative à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »,

décide

d'encaisser les recettes correspondantes et à les imputer au compte 420 – 747888 – AS00G (Innovations Sociales),

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer :

- la convention pluriannuelle 2024 – 2026, et tout avenant, entre la ville de Strasbourg et l'Etat relative à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours »,
- toutes conventions, actes, documents concourants à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**74 Soutien aux associations œuvrant en faveur de l'autonomie des personnes.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

Association populaire joie et santé Koenigshoffen	1 750,00 €
Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	3 000,00 €
Association du centre social et culturel de Neudorf	1 000,00 €
Association du centre social et culturel de Neudorf	3 000,00 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre le Galet	4 000,00 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	4 000,00 €
Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	4 000,00 €
Association du centre social et culturel de la Meinau	5 000,00 €
EDIFIS	5 000,00 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau l'Escale	5 000,00 €
Club 3 - Centre communautaire israélite	950,00 €
Rencontre des retraités de la Montagne Verte	3 000,00 €
Association d'éducation populaire Kammerhof	4 000,00 €
Association pour le soutien des personnes âgées de la cité de l'III	5 000,00 €
Club sénior de l'Orangerie	6 630,00 €
Club des seniors de Koenigshoffen	9 000,00 €
Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie	1 500,00 €
Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg	1 860,00 €
Pierre Clément	3 050,00 €
Association les disciples	5 000,00 €
Les amis de mamies gâteaux	5 000,00 €
SOS France Victimes 67	100 000,00 €
ABRAPA	243 000,00 €
Urilco Alsace Lorraine association des stomisés du Bas-Rhin	1 000,00 €
Association des paralysés de France	5 000,00 €
Fédération des malades et handicapés union départementale du Bas-Rhin	8 500,00 €
Coordination handicap et autonomie	10 000,00 €

Apedi Alsace	42 280,00 €
Collectif inter-associatif pour une société inclusive	500,00 €
Association pour l'intégration des enfants déficients auditifs – APIEDA	1 500,00 €
Apedi Alsace	16 000,00 €
Aide et union aux blessés de l'existence – GEM AUBE	10 000,00 €
Club loisir GEM 67	15 000,00 €
Le GraaAL – GEM	15 000,00 €
Association clair de terre	17 000,00 €
C'Cit� - F�d�ration des aveugles Alsace Lorraine Grand Est	30 000,00 €
Vue d'ensemble - Marche pour la Vue	3 000,00 €

- d'imputer les subventions pour un montant total de 598 520 € au compte AS05D-65748 412 – prog. 8006

autorise

la Maire ou son·sa repr sentant·e   signer l'ensemble des actes et conventions concourant   l'ex cution de la pr sente d lib ration.

*M. Owusu TUFUOR pr cise qu'il se d porte du d bat et du vote de ce point.*

**Adopt    l'unanimit  des suffrages exprim s en d but de s ance**

## **75 Poursuite des engagements de la Ville dans la r duction des in galit s sociales et territoriales de sant .**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission pl ni re  
apr s en avoir d lib r 

approuve

- l'adh sion de la Ville de Strasbourg   la F d ration Addiction,
- la charte des partenaires du Dry January,
- la convention de m c nat engageant le partenariat entre la collectivit  et la Mut'Est, pour le projet de bus de m diation et de promotion de la sant  publique et environnementale,
- la convention multipartite avec les partenaires op rationnels pour le projet de bus de m diation en sant ,
- le co-financement du bus sant  et les conventions op rationnelles n cessaires,

d cide

- d'accepter de percevoir des recettes de la Mut'Est   hauteur de 50 000  ,
- d'allouer les subventions suivantes :

1. Ithaque	80 000 €
2. Association de lutte contre la toxicomanie - ALT	14 000 €
3. SOS hépatites Alsace	10 000 €
4. Aides - territoire Alsace	20 000 €
5. Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances - CIRDD	2 500 €
6. Médecins du monde	23 000 €
7. Parole sans frontière	23 000 €
8. Migrations santé Alsace	31 000 €
9. Jeff	8 500 €
10. SOS amitié Strasbourg	2 500 €
11. Association Euro Cos humanisme et Santé, groupe pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé	1 000 €
12. GIP Maison Sport Santé	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>355 500 €</b>

- d'imputer les recettes d'un montant de 50 000 €, au compte 410 - prog.18 -1312 –AS05,
- d'imputer les subventions pour un montant total de 355 500 € au compte AS05D–65748 412 – prog. 8006,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'ensemble des actes, conventions et avenants afférents, concourant à l'exécution de la présente délibération.

*Mme Catherine TRAUTMANN précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## **76 Attribution d'aides financières aux jeunes dans le cadre des Ateliers de projet.**

Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution, au titre du budget 2024, à l'association 23 Bis, d'une subvention d'un montant de 1 952 euros,

décide

d'imputer cette somme sur la ligne AS11D – nature 65748, dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 23 000 euros.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la notification de subvention et l'arrêté correspondant.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## MOTIONS

**77 Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologique et Citoyenne, Pour la Justice Sociale et Populaire et Faire Ensemble Strasbourg - Strasbourg unie contre l'extrême-droite**

*Le texte initial de la motion a fait l'objet d'un groupe de travail : le titre et le texte ainsi retravaillé a été soumis au vote après amendement oral de la Maire.*

Les 30 juin et 7 juillet, les Françaises et les Français seront appelés à élire leur députés suite à la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale. Or, les élections européennes du 9 juin ont donné à l'extrême-droite la plus importante délégation politique de la France en envoyant 35 députés au Parlement Européen de Strasbourg pour les 5 prochaines années. Nous devons raviver auprès de nos concitoyens le souvenir des racines de l'extrême-droite dans les heures sombres de Vichy, illustrées par la propagation des thèses révisionnistes et antisémites, et celui de l'apologie agressive du colonialisme qui a alimenté en son temps l'OAS et débouché depuis sur un racisme-anti immigrés destructeur de notre société. La volonté des tenants de l'extrême-droite de fragiliser la cohésion nationale est patente aujourd'hui dans leur volonté de mettre en œuvre des mesures contraires à notre Constitution et au Droit européen, comme la préférence nationale dans l'accès à l'éducation ou à la santé ou encore en supprimant le droit du sol, facteur d'intégration essentiel de l'universalisme républicain.

L'antisémitisme et toutes les formes de racisme, qui sont aujourd'hui des vecteurs de haine allant jusqu'au crime, sont incompatibles avec le pacte républicain et notre avenir démocratique qu'elles qu'en soient les auteurs. L'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir est un véritable danger pour notre démocratie et ses valeurs, nos libertés individuelles et collectives ainsi que pour les collectivités territoriales qui garantissent le service public de proximité, accessible à toutes et tous.

En fidélité aux grandes mobilisations contre l'extrême-droite qui ont marqué l'histoire de notre ville, le Conseil Municipal de Strasbourg rappelle avec force sa volonté de préserver l'unité de sa commune et la cohésion de sa population. Le devoir des élu·es de la République est de préserver l'État de droit et de renforcer la démocratie par le vivre ensemble.

Strasbourg, ville carrefour et ville frontalière, s'affirme comme ville hospitalière et riche de la diversité qui la constitue.

Strasbourg, capitale européenne parlementaire et des droits humains, doit demeurer un symbole de paix et porter son message d'ouverture au monde.

Strasbourg, Capitale mondiale du livre en 2024, ville de naissance de l'imprimerie, est - et doit demeurer - une ville de dialogue des savoirs et des possibles.

Nous, élu·es du Conseil municipal de Strasbourg, dans la diversité de nos appartenances, inspirés par l'Histoire de notre ville et fidèles à l'histoire de notre région, de la France et de l'Europe, appelons chaque citoyenne et chaque citoyen à considérer le danger que représente l'extrême-droite pour chacun·e d'entre nous lorsqu'elle est envisagée comme option pour gouverner la France.

Nous nous engageons et appelons à contrer l'extrême-droite dans les urnes.

Opter pour elle, c'est choisir la voie de la division et de l'iniquité sociale, de la régression des libertés, de la privatisation des services publics et du déni des désastres provoqués par les conflits et par le changement climatique.

Face aux risques sociaux, environnementaux et démocratiques qui heurtent notre société, choisir de nous priver d'avenir n'est pas une option!

*M. Jean Philippe VETTER précise qu'il ne participe pas au vote.*

*Mme Anne-Pernelle RICHARDOT précise qu'elle ne participe pas au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</b>
--

**78 Motion présentée par Mme Rebecca BREITMAN - Strasbourg s'engage contre l'homophobie des extrêmes.**

<b>Retirée de l'ordre du jour par son auteure</b>
---

### QUESTIONS ORALES

**79 Question orale présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT - Dysfonctionnements dans les bureaux de vote le 9 juin, quelles explications et quelles mesures pour éviter le bis repetita le 30 juin ?**

*S'agissant du même sujet, cette question orale a été traitée avec celle inscrite au point 84.*

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**80 Question orale présentée par Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ - À Strasbourg, un service public local dégradé loin de faciliter la vie des Strasbourgeois.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**81 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Dossier de la Foire Saint-Jean : une montagne russe à l'image de votre gestion de la ville.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**82 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Parc du Glacis : une prise de conscience urgente est nécessaire avant qu'un drame ne se produise.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**83 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Quelles actions face à la prolifération de l'affichage sauvage en période électorale ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**84 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Dysfonctionnement dans l'expression démocratique durant les élections européennes : quelles solutions mises en place ?**

*S'agissant du même sujet, cette question orale a été traitée avec celle inscrite au point 79.*

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**85 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Terrain de la Carpe Haute : Qu'en est-il réellement ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**86 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - À la Montagne Verte, des inquiétudes persistantes face à un projet encore flou et contesté.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**87 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Les lignes rouges de l'exécutif municipal.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**88 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - À quand une prise en main de l'enjeu des nuisances sonores à Strasbourg ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 21h40.



Jeanne BARSEGHIAN

**Annexe au compte-rendu sommaire :**

- le détail des votes électroniques.

## Conseil municipal du 24 juin 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 1 à l'ordre du jour :** Approbation du compte de gestion 2023 de la Ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 41 voix + 4**

+ 4 voix : Mmes Khadija BEN ANNOU et Marie-Françoise HAMARD et MM. Alexandre FELTZ et Salah KOUSSA ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 8 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Elsa SCHALCK a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.

**Abstention : 5 voix**

Approbation du compte de gestion 2023 de la ville de Strasbourg.

Pour

41

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESИ Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

8

BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, VETTER Jean-Philippe

Abstention

5

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

## Conseil municipal du 24 juin 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 2 à l'ordre du jour** : Désignation du-de la conseiller-ère municipal-e chargé-e de présider au vote du compte administratif 2023 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 55 voix + 4**

+ 2 voix : Mmes Khadija BEN ANNOU et Marie-Françoise HAMARD ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

+ 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER a voté CONTRE. Ils souhaitaient voter POUR.

**Contre : 2 voix - 2**

- 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER a voté CONTRE. Ils souhaitaient voter POUR.

**Abstention : 0 voix**

Désignation du·de la conseiller·ère municipal·e chargé·e de présider au vote du compte administratif 2023 de la ville de Strasbourg.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

2

MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle

Abstention

0

Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2023.

Pour

43

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

14

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

Affectation du résultat 2023 de la ville de Strasbourg.

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

14

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 5 à l'ordre du jour :** Budget supplémentaire 2024 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

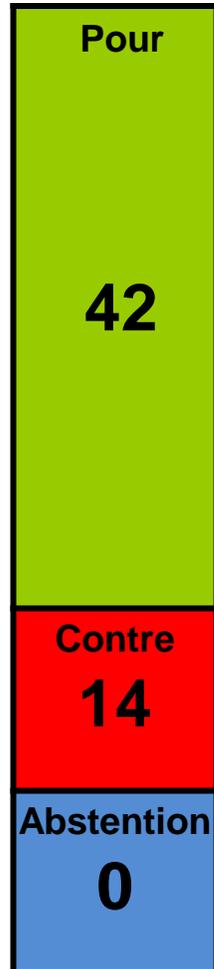
**Pour : 42 voix + 2**

+ 2 voix : MM. Aurélien BONNAREL et Benjamin SOULET ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 14 voix**

**Abstention : 0 voix**

Budget supplémentaire 2024 de la ville de Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite à l'adoption du budget supplémentaire 2024.

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

14

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Abstention

0

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 7 à l'ordre du jour** : Approbation du compte de gestion 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 51 voix + 2**

+ 2 voix : M. Nicolas MATT qui détenait la procuration de Mme Christel KOHLER a voté CONTRE. Ils souhaitaient voter POUR.

**Contre : 2 voix - 2**

- 2 voix : M. Nicolas MATT qui détenait la procuration de Mme Christel KOHLER a voté CONTRE. Ils souhaitaient voter POUR

**Abstention : 1 voix**

Approbation du compte de gestion 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.



## Conseil municipal du 24 juin 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 8 à l'ordre du jour** : Désignation du·de la membre du Conseil d'administration de la fondation de l'Œuvre Notre-Dame chargé·e de présider au vote du compte administratif de la fondation.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix + 2**

+ 2 voix : Mme Marie-Françoise HAMARD et M. Pierre OZENNE ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitent voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Désignation du-de la membre du Conseil d'administration de la fondation de l'Œuvre Notre-Dame chargé-e de présider au vote du compte administratif de la fondation.

Pour

56

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 9 à l'ordre du jour** : Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2023.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 58 voix + 1**

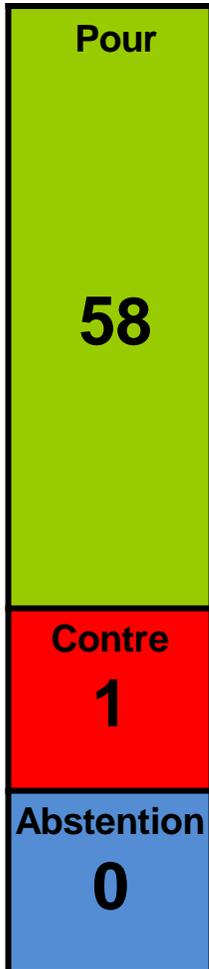
+ 1 voix : Mme Rebecca BREITMAN a voté CONTRE alors qu'elle souhaitait voter POUR.

**Contre : 1 voix - 1**

- 1 voix : Mme Rebecca BREITMAN a voté CONTRE alors qu'elle souhaitait voter POUR.

**Abstention : 0 voix**

Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2023.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**BREITMAN Rebecca**

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 10 à l'ordre du jour** : Budget supplémentaire 2024 de l'Œuvre Notre-Dame.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 55 voix + 2**

+ 2 voix : Mmes Anne MISTLER et Marie-Françoise HAMARD ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Budget supplémentaire 2024 de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

55

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Strasbourg Koenigshoffen - Acquisition d'un bâtiment en vue de l'installation de la Maison des projets et de la T'Rêve.

Pour

56

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

ZAC Deux Rives : - Aménagement provisoire de la T'Rêve au sein de la cave à vins - Accord de la ville de Strasbourg sur l'évolution du programme des équipements publics relevant de sa compétence et avis préalable sur le projet d'avenant n°6 de la concession d'aménagement.

Pour

50

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

4

BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 15 à l'ordre du jour :** Transactions amiables de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 49 voix + 3**

+ 3 voix : Mme Lucette TISSERAND, qui détenait la procuration de Mme Nadia ZOURGUI, et M. Aurélien BONNAREL ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Transactions amiables de la ville de Strasbourg.

Pour

49

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024 - Point n°21

Projets sur l'espace public - Ajustement du programme 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

- Avis du Conseil municipal (art L.5211-57 du CGCT).

Pour

54

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Protection et préservation du patrimoine arboré de la ville de Strasbourg : adoption du barème national de l'arbre et d'un cahier de prescriptions relatives à la protection des arbres.

Pour

55

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 25 à l'ordre du jour** : Création d'un parc animalier pédagogique à l'emplacement de l'ancien zoo de l'Orangerie.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 48 voix + 2**

+ 2 voix : Mmes Jeanne BARSEGHIAN et Anne MISTLER ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Création d'un parc animalier pédagogique à l'emplacement de l'ancien zoo de l'Orangerie.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 27 à l'ordre du jour :** Mieux agir contre l'habitat indigne à Strasbourg : adoption d'une stratégie municipale et signature de la convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne du Bas-Rhin.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 57 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Sophie DUPRESSOIR a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Mieux agir contre l'habitat indigne à Strasbourg : adoption d'une stratégie municipale et signature de la convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne du Bas-Rhin.

Pour

57

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliia, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 28 à l'ordre du jour** : Création de deux sociétés publiques locales (SPL) dans le domaine du stationnement et des mobilités.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 42 voix + 1**

+ 1 voix : M. Abdelkarim RAMDANE a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 9 voix**

Création de deux sociétés publiques locales (SPL) dans le domaine du stationnement et des mobilités.

Pour

42

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

9

BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Contrat de concession relatif au stationnement payant sur voirie avec la SPL Stationnement sur voirie.

Pour

44

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

9

BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

30.a. Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes\_ Amendement n°1 déposé par Pierre JAKUBOWICZ.

Pour

11

BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Contre

38

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESИ Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Abstention

5

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 30b. à l'ordre du jour :** Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes\_Amendement n°2 déposé par Pierre JAKUBOWICZ.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 12 voix - 1**

- 1 voix : Mme Aurélie KOSMAN a voté POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE.

**Contre : 41 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Aurélie KOSMAN a voté POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE.

**Abstention : 0 voix**

30.b. Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes\_ Amendement n°2 déposé par Pierre JAKUBOWICZ.

Pour

12

BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Contre

41

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Abstention

0

30.c. Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes\_ Amendement n°3 déposé par Pierre JAKUBOWICZ.

Pour

10

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Contre

39

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Abstention

0

30.d. Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes\_ Amendement n°4 déposé par Pierre JAKUBOWICZ.

Pour

16

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Contre

39

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Abstention

0

30.e. Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes.

Pour

40

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

10

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Abstention

11

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 32 à l'ordre du jour** : Extension de l'école européenne de Strasbourg - Désignation des membres de jury de maîtrise d'œuvre.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 48 voix - 1**

- 1 voix : M. Owusu TUFUOR a voté POUR alors qu'il souhaitait ne pas participer au vote.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Extension de l'école européenne de Strasbourg - Désignation des membres de jury de maîtrise d'œuvre.

Pour

48

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Création d'une Mission d'information et d'évaluation sur la situation des clubs de football amateurs strasbourgeois.

Pour

58

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliia, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 48 à l'ordre du jour** : Délibération modificative concernant l'actualisation du cadre général du temps de travail pour les agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) - ajout d'une sujétion relative au métier d'ATSEM.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 46 voix + 1**

+ 1 voix : M. Germain MIGNOT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Délibération modificative concernant l'actualisation du cadre général du temps de travail pour les agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) - ajout d'une sujétion relative au métier d'ATSEM.

Pour

46

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 53 à l'ordre du jour** : Évolution du Budget Participatif de la Ville de Strasbourg et lancement de sa saison 3.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

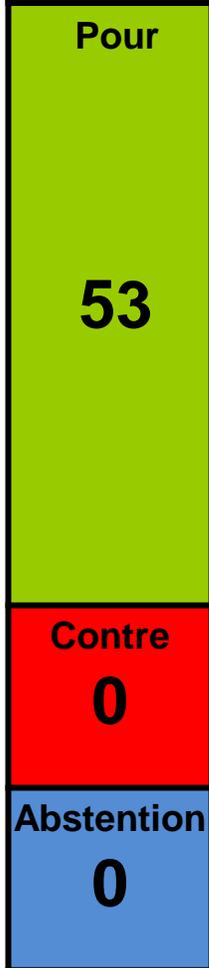
**Pour : 53 voix + 2**

+ 2 voix : MM. Salah KOUSSA et Etienne GONDREXON ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Évolution du Budget Participatif de la ville de Strasbourg et lancement de sa saison 3.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 65 à l'ordre du jour** : Refonte de la Tarification solidaire des services payants de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix + 1**

+ 1 voix : M. Etienne GONDREXON a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Refonte de la Tarification solidaire des services payants de la ville de Strasbourg.

Pour

56

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

**Conseil municipal du 24 juin 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 73 à l'ordre du jour : Projet d'expérimentation ' Territoire zéro non-recours ' .**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 58 voix + 2**

+ 2 voix : Mme Catherine TRAUTMANN qui détenait la procuration de Mme Céline GEISSMANN a rencontré un problème avec l'application de vote. Elles souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Projet d'expérimentation ' Territoire zéro non-recours '.

Pour

58

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologique et Citoyenne, Pour la Justice Sociale et Populaire et Faire Ensemble Strasbourg - Strasbourg unie contre l'extrême droite\_ Version amendée

Pour

48

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia